

MINISTERE D'ETAT A L'ENERGIE  
DIRECTION GENERALE PROJET FOMI



Des présentations ont été faites à titre d'information et de partage d'expérience pour introduire les débats et poser le contexte :

- Présentation de la Global Water Initiative et du Dialogue Régional sur les grandes infrastructures hydrauliques de la CEDEAO. *Jérôme Koundouno, UICN*
- La GIRE et le partage des bénéfices avec les populations de Fomi – Eléments du cadre de référence du bassin du Niger : Charte de l'eau et Annexe n°1. *Karamoko Kaba, SFN ABN*
- Les enjeux et perspectives en Guinée autour des grands barrages. Comment favoriser un développement local durable autour des grands barrages et éviter les conflits sociaux ? *Alkaly Daouda Yansané, Directeur du Bureau central d'études des projets (ACGP)*
- L'expérience environnementale et sociale de Garafiri et Kaléta : quels enseignements pour réussir le partage des bénéfices sur le long terme ? *Sékou Fofana, Directeur Environnement et Développement Durable Projet Kaléta*
- Les enjeux autour du foncier et du partage des bénéfices à Kandadji au Niger. *Saadou Aladoua, Juriste*
- Présentation de l'étude GWI en cours sur le foncier autour de Fomi. *Dr Condé (Direction Générale Fomi) et Jamie Skinner (IIED)*
- Présentation de quelques perspectives de partenariats en Guinée. *Aboubacar Awaiss, UICN*

Les consultants du Bureau ISADES qui ont travaillé sur les deux thèmes d'étude ont présenté les principaux éléments d'analyse ainsi que les résultats obtenus. Chaque exposé a été suivi de discussions en plénière pour permettre aux participants de partager leurs observations sur les rapports, afin que les consultants enregistrent les ajustements à apporter. Suite à ces échanges, des travaux de groupes ont permis d'affiner les feuilles de route proposées dans les deux rapports d'étude et de faire des recommandations. Les deux feuilles de route ainsi amendées et les ajustements, observations et suggestions partagées devront faire partie des rapports revus par les consultants.

Au terme des débats fructueux, les participants ont validé les conclusions des deux études et accepté les principes du partage des recettes de la vente de l'électricité et de l'accord écrit sous la forme d'une convention entre l'Etat et les PAP, sous réserve de la prise en compte des amendements, observations et suggestions partagés.

Suite aux deux jours de discussion, les participants ont adopté en plénière les recommandations suivantes :

1. Assurer en priorité l'appropriation des conclusions de cet atelier par le Ministère d'Etat à l'Energie pour la

recettes